Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 126 (2005)

Heft: 4

Rubrik: La vie des cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vie des cantons

VAUD

Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture

Assemblée des délégués, du samedi 5 février 2005, à Paudex

A 14h05, le président Jean-Michel Tenthorey ouvre l'Assemblée des délégués en saluant les représentants des sections, les membres honoraires, ainsi que la présence de M. Serge Voruz syndic de Paudex, Mmes Anne Bornand préfète adjointe du district de Lausanne, Rose Aubry du comité SAR, MM. Cornelis Neet chef du service Forêts-Faune-Nature, Pascal Mayor du Service cantonal de l'arboriculture, Olivier Pichonnat de Prométerre et Pierre-André Bonzon inspecteur cantonal des ruchers. Au total 70 personnes sont présentes.

Une minute de silence est respectée en l'honneur des collègues disparus.

La section du Jorat remet pour une année la médaille d'or d'Apimondia 95 à Roland Fontannaz Président de la société de Lausanne. Roland présente sa section fondée le 29 août 1886. En 1952 elle comptait 286 membres et 98 à ce jour. Depuis des décennies la famille Fontannaz s'adonne à l'apiculture puisque son grand-père Lucien a été le premier Président de la FVA, de 1908 à 1911.



- Président (J.-M. Tenthorey) : constate que le fonctionnement de différentes tâches de la FVA (distribution des acaricides, cours débutants, Comptoir Suisse, label Miel du Pays de Vaud) est satisfaisant. Il est facile de se gargariser des réussites, mais nous devons aussi tirer les leçons des échecs. La candidature vaudoise au Comité Central de la SAR a été un revers. Le comité FVA n'a certainement pas su sensibiliser les représentants des autres fédérations à l'importance que l'on attribuait à la nomination de notre représentant. Jean-Daniel Bertholet est remercié pour sa sportivité et nous devons respecter le choix de l'Assemblée des délégués de la SAR et en tirer les leçons qui s'imposent. Si la FVA se porte relativement bien, en est-il de même de l'apiculture? La lutte contre le varroa nous préocupe, le feu bactérien menace les vergers et les mesures de lutte nous contrarient, un nouveau petit coléoptère « Aethina Tumida » est annoncé pour demain et notre miel se vend Fr. 18.— (au détail) depuis une vingtaine d'années.

- Finances (H. Geissbuehler): les comptes se portent bien et laissent apparaître un substantiel bénéfice. Au 31.12.2004 la fortune de la caisse de la Fédération se monte à Fr. 25019.57. La caisse des acariens présente un fonds de réserve de Fr. 130146.15. Le compte label « Miel du Pays de Vaud » boucle avec un bénéfice de Fr. 56.25.
- Vulgarisation (J.-C. Rossier): en 2004 plus de 60 participants ont fréquenté un cours centralisé pour débutants en apiculture qui s'est déroulé l'Ecole de Marcelin entre le 6 mars et le 22 mai. Réparties pour moitié entre des cours théoriques et pratiques, ces journées ont suscité un grand intérêt. La gent féminine était fort bien représentée de même que les jeunes personnes. Mis à part ce cours les conseillers et moniteurs se sont fortement impliqués dans d'autres missions qui représentent plus de 125 journées d'activités.
- Moniteurs-éleveurs (A. Jufer): le groupement des moniteurs a eu fort à faire en 2004. Mis à part des tâches habituelles une partie des membres a défriché et fait des tests sur l'ancien emplacement de l'Hongrin. Ces tests bons au début ont démontré par la suite une pollution génétique due à la transhumance de ruches au col de Chaude. L'apiculteur visé a été contacté, mais il refuse d'abandonner son emplacement. Trois nouveaux moniteurs, François Brunet, Daniel Morel et Nexmadhin Ajvazi ont renforcé les rangs. Le groupement a sélectionné 17 lignées réparties dans plus de 800 ruches. Ce n'est pas moins de 2576 ruchettes qui ont transité à Vermeilley en 2004.
- Contrôle du miel (B. Cherpillod): deux belles récoltes ont pu être réalisées dans la plupart des ruchers. En 2004, il a été prélevé

462 échantillons pour plus de 127 tonnes de miel contrôlé, il s'est vendu 10980 labels SAR et 35850 labels FVA. Une centaine d'apiculteurs ont souscrit à la marque « Miel du Pays de Vaud ». Seize de ces miels ont été analysés par le Centre ORIPH, à Pomy. Tous ces examens ont répondu favorablement à l'ODA. Deux miels contrôlés par le laboratoire Unilever Bestfoods n'ont décelé aucun résidu de PDCB. La FSSA suggère de s'associer à Agro-Marketing Suisse et de vendre notre miel sous le logo « Suisse Garantie ». Le projet fixe des exigences difficilement applicables et qui ne peuvent pas être contrôlées. De plus, ces contrôles engendrent des frais excessifs inadaptés pour une apiculture qui est un hobby pour la majorité d'entre nous. Ce projet a été refusé.

- Comptoir Suisse (R. Erismann) : ce 2e Comptoir sous sa responsabilité s'est bien passé. Il a été constaté de la part des visiteurs un retour à la nature et plus d'intérêts pour apprendre, comprendre la vie de nos amies les abeilles et le miel. A nous de trouver des idées pour rendre notre stand attractif et convivial. Une bonne participation de la part des sections a permis de vendre 472 kg de miel, soit 119 kg de plus qu'en 2003. L'édition 2005, se déroulera du 16 au 25 septembre. Après tirage au sort les sections suivantes y participeront: le vendredi 16 Nyon, samedi 17 Côte-Vaudoise, dimanche du Jeûne 18 Chamossaire, lundi du Jeûne 19 Les Alpes, mardi 20 Haute-Broye, mercredi 21 Lucens, jeudi 22 Orbe, vendredi 23 Morges, samedi 24 Nord-Vaudois et dimanche 25 Payerne.
- Inspectorat (P.-A. Bonzon): l'apiculture vaudoise se porte relativement bien actuellement, mais de quoi seront faits nos lendemains? Un bon nombre d'apiculteurs dépassent allègrement les 80 ans et malgré les cours d'initiation de la FVA, le nombre des détenteurs d'abeilles baisse inexorablement. Cependant le nombre de colonies reste stable, soit 15 000. Actuellement, 27 communes sont sous séquestre suite à des cas d'épizootie. En 2004 il a été décelé 11 cas de loque américaine et 1 cas de loque européenne. L'Aethina Tumida est à notre porte. Ce

coléoptère venu d'Afrique se propage dans plusieurs régions du monde. L'OVF interdit l'importation en provenance de ces régions. Nous devons prendre nos responsabilités et nous passer de ces reines étrangères. Les importations clandestines seront sévèrement sanctionnées.

- Feu bactérien (P. Mayor): au moyen de clichés il montre l'évolution du feu bactérien en Suisse. La Suisse alémanique est nettement plus touchée que le canton de Vaud. Le développement du feu bactérien est lié à la pluie et à la température. Pour 2005 la durée du séquestre s'étendra du 1er avril au 30 juin. Le canton est divisé en zones: rouges = déplacements autorisés uniquement dans la commune (sauf si claustration ou montée à 1200 m), bleus = dans la zone déplacement autorisé; peut aller dans la zone rouge mais pas en ressortir (sauf si claustration ou montée à 1200 m), vertes = libre circulation; peut aller dans les zones rouges et bleus mais pas en ressortir (sauf si claustration ou montée à 1200 m).
- Délégué SAR: pour remplacer Jean-Michel Tenthorey démissionnaire, seule la candidature de Reimar Hauselmann a été présentée par la section du Gros-de-Vaud.
- Ont également pris la parole les magistrats et invités suivants: Mmes Anne Bornand, Rose Aubry, MM. Serge Voruz, Cornelis Neet et Olivier Pichonnat.
- Assemblée des délégués 2006: mise sur pied par la section de Lucens est fixée au samedi 11 février.

A 16h45, le Président clôt l'assemblée, puis nous partageons un agréable apéritif offert par la commune de Paudex et la section de Lausanne.

Un grand merci à la section de Lausanne pour son chaleureux accueil et l'organisation de cette journée.

Ne pouvant pas tout mettre dans ce comuniqué, un rapport détaillé est à votre disposition auprès de votre Président de section.

Le Secrétaire FVA: Bernard Cherpillod

Quand arrive le catalogue BIENEN-MEIER 2005?

Ce printemps vous ne recevrez pas de nouveau catalogue. Pour la quatrième fois vous avez reçu en 2004 un **catalogue bisannuel**. Ainsi nous prenons en charge les augmentations de prix de nombreux fournisseurs, de même les frais de transports plus élevés, suite à l'augmentation des taxes poids lourds.

Profitez vous aussi des avantages d'approvisionnement et des services qu'offrent les points de vente régionaux BIENEN-MEIER grâce à un choix exceptionnel et à un conseil compétent.

Nos points de vente en Suisse romande

M. et M ^{me} Décurnex	Tél. + fax 021 869 91 96	1123 Aclens
M. et M ^{me} Frei	Tél. + fax 032 313 32 03	3232 Anet
M. et M ^{me} Balmer	Tél. + fax 026 436 13 94	1723 Marly FR

Nos revendeurs exclusifs de produits BIENEN-MEIER

Commerce de Fer SA	Rte de l'Industrie 20	1680 Romont
A. Walpen SA, Quincaillerie	Grand-Champsec	1950 Sion
LANDI REBA SA	Guterstrasse 33	4242 Laufon

Venez à nous – nous vous offrons d'avantage pour votre argent!

Ne jetez pas la cire d'abeille au rebut!

En fondant vous-même la vieille cire au moyen de cérificateurs solaires ou à vapeur, une partie de la cire est jetée en même temps que les cocons et autres impuretés, d'où une perte annuelle de 4 à 6 tonnes de cire pure en Suisse. Au bout de 10 ans, il manque 40 à 60 tonnes de cire d'abeille pure!

<u>Vive recommandation:</u> détacher des cadres les vieux rayons en les découpant et sans les mettre en morceaux, puis les apporter à l'un des points de vente ou à Künten au moyen du grand sac conçu à cet effet et mis à votre disposition par Bienen-Meier.

Vous ne payez <u>ni port ni frais d'emballage</u> pour les vieux rayons livrés à un point de vente et recevez une <u>contrepartie jusqu'à 50% supérieure à celle de</u> la concurrence.

Nous sommes spécialisés pour la transformation de la vieille cire et nous vous offrons un rendement supérieur à celui obtenu par la fonte individuelle, <u>car vous recevez pour chaque vieux rayon une feuille gaufrée de grandeur équivalente.</u>



Fahrbachweg 1, 5444 Künten Tél. (056) 485 92 50 Fax (056) 485 92 55 www.bienen-meier.ch



Une entreprise de R. Meiers Söhne SA